



**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE CHAPAIS**

**COMTÉ UNGAVA**

**Assemblée régulière du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 8 août 2006 à 19h30 en la Salle des délibérations du Conseil de la Ville de Chapais et à laquelle sont présents :**

**Monsieur le maire :** Jacques Bérubé

**Mesdames les conseillères :** Lucie Tremblay  
Denise Larouche  
Madeleine Girard Devin

**Messieurs les Conseillers :** Pascal Dion  
Gilles Lachance  
Christian Breton

**Directeur général, greffier et trésorier :** Daniel Dufour

---

1.- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

M. le maire souhaite la bienvenue à la population.

06-08-111

2.- **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

**QUE** l'ordre du jour soit et est accepté tel que rédigé tout en ajoutant les points suivants :

8- Résolution – Appui à la Ville de Lebel-Sur-Quévillon – démarches entreprises pour la réouverture de l'usine de pâte

9- Résolution – mandat à la Ville de Chibougamau – formation des pompiers

10- Résolution – don aux organismes

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-08-112

3.- **ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 25 JUILLET 2006**

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Larouche  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée du 25 juillet 2006 soit et est accepté tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-08-113

4.- **ADOPTION DES COMPTES – JUILLET 2006**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay



**QUE** la liste des comptes payés du fonds d'administration concernant les transactions de juillet 2006 s'élevant à 361,439.50\$ et la liste des comptes à payer concernant cette même période et s'élevant à 40,791.19\$ soient et sont acceptées telles que déposées.

**QUE** la Ville de Chapais autorise le paiement des comptes apparaissant dans les listes des comptes à payer de juillet 2006.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-08-114

5.- **RÉSOLUTION D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PRODUCTION ET DE TRANSFORMATION DE VIANDE DE PORC NATUREL**

**CONSIDÉRANT** la nécessité de consolider et de stimuler l'économie locale et régionale en investissant dans la diversification;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement économique de Chapais, à titre de promoteur transitoire, a investi une somme très substantielle pour réaliser les études de faisabilité technique, financière et d'impact d'un projet de production et de transformation de viande de porc naturel dans le secteur de Chapais;

**CONSIDÉRANT QUE** les études de faisabilité technique et financière d'un projet d'investissement de 85,000,000\$ se sont avérées concluantes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet d'investissement générera, une fois complètement réalisé, un volume d'affaires de 35,000,000\$ annuellement, qu'il stimulera le développement de l'entrepreneuriat local et régional et qu'il créera 157 emplois durables directement et autant d'emplois indirectement;

**CONSIDÉRANT QU'**il s'agit d'un projet unique en Amérique du Nord en raison des trois caractéristiques suivantes :

- Une conception intégrant, dans un seul secteur d'implantation, toutes les ressources humaines et matérielles nécessaires à la production et à la transformation des viandes de porc, soit : des ateliers de reproduction génétique et de production de porcs commerciaux, un centre d'abattage et de transformation de la viande et une meunerie;
- Un site, un climat et une conception éclatée ou dispersée des ressources matérielles permettant une biosécurité exceptionnelle et la production d'une viande naturelle, c'est-à-dire sans médicament de croissance;
- Un traitement complet des effluents et des odeurs, éliminant presque totalement les impacts négatifs sur les populations et l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet sera implanté dans les limites de la municipalité de Chapais et celles de la Municipalité de la Baie-James, en terres de catégorie III;

**CONSIDÉRANT QUE** l'accès aux terres de catégorie III est régi par les Lois et règlements relatifs aux terres publiques québécoises (art. 7.3.1, Convention de la Baie-James et du Nord Québécois);

**CONSIDÉRANT QUE** toute personne dûment autorisée a le droit de développer les terres et les ressources des terres de la catégorie III (art. 7.4.1, Convention de la Baie-James et du Nord Québécois);

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation du territoire visé est conforme aux droits résiduels des Québécois selon la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois et l'entente de la Paix des Braves;



**CONSIDÉRANT QUE** les ateliers d'élevage sont isolés et dispersés dans un corridor de sept (7) kilomètres de long, lui-même situé, à vol d'oiseau, à environ quinze (15) kilomètres au sud-ouest de Chapais, à 32 km au sud-ouest d'Oujé-Bougoumou, à 58 km au sud-ouest de Chibougamau et à 63 km à l'est de Waswanipi;

**CONSIDÉRANT QUE** les ateliers d'élevage seront construits sur le territoire de trappe cri W 23 et qu'ils utiliseront une superficie de 0,3 km carré, soit environ 0,046% dudit territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le promoteur garantit des retombées économiques minimales à la communauté d'appartenance du trappeur cri concerné en terme d'emplois réservés et d'opportunités d'affaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la mise en œuvre de ce projet est soumise à l'obtention d'un certificat d'autorisation du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de Développement économique de Chapais confirme l'intérêt soutenu de quelques promoteurs privés capables de mettre en œuvre ce projet ;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par M. le conseiller Pascal Dion

**QUE** la Ville de Chapais approuve et soutienne la mise en œuvre du projet de production et de transformation de viande de porc naturel dans le secteur de Chapais.

Mme la conseillère Madeleine Girard Devlin vote contre l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-08-115

#### 6.- **RÉSOLUTION –ADJUDICATION – CONTRAT D'AMÉLIORATION DU CHEMIN D'ACCÈS À LA ZONE DU LAC PRESQU'ÎLE**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres lancé par invitation pour la réalisation du projet d'amélioration du chemin d'accès à la zone du lac Presqu'île;

**CONSIDÉRANT** les soumissions reçues à savoir :

| <u>Soumissionnaire</u>  | <u>option</u> | <u>prix</u> |
|-------------------------|---------------|-------------|
| Entreprises Marc Forget | avec fossé    | 55,327.02\$ |
|                         | Sans fossé    | 36,923.02\$ |
| 149108 Canada inc.      | avec fossé    | aucun prix  |
|                         | sans fossé    | 31,457.04\$ |

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission déposée par l'entreprise 149108 Canada inc. n'est pas conforme à l'égard de l'option sans fossé puisque cette dernière ne comporte pas de prix pour la fourniture et l'installation des ponceaux;

#### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton



**QUE** la Ville de Chapais retienne l'option « avec fossé » puisque la subvention allouée par le programme de mise en valeur des ressources du milieu comporte cet aspect essentiel à l'amélioration du chemin;

**QUE** la Ville de Chapais retienne la soumission déposée par « Les entreprises Marc Forget » au prix de 55,327.02\$ taxes comprises.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-08-116

7.- **RÉSOLUTION –ADDENDA – PROTOCOLE DE LOCATION AVEC LA GARDERIE PELUCHES ET BALUCHONS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais a signé un protocole de location avec la garderie « Peluches et Baluchons » pour l'occupation de leurs nouveaux locaux situés au 21 2<sup>e</sup> avenue Chapais;

**CONSIDÉRANT QUE** ce protocole n'apporte pas les précisions nécessaires quant à savoir si le coût de location comprend l'électricité et le chauffage fournis par le propriétaire de l'immeuble;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de définir une telle précision par addenda;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Mme la conseillère Denise Larouche  
Appuyé par Mme la conseillère Lucie Tremblay

**QUE** la Ville de Chapais accepte les termes de l'addenda no 1 tels que rédigés et déposés;

**QUE** la Ville de Chapais autorise M. Jacques Bérubé, maire, et M. Daniel Dufour, directeur général, à signer l'addenda susmentionné.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-08-117

8.- **RÉSOLUTION – APPUI À LA VILLE DE LABEL-SUR-QUÉVILLON – DÉMARCHES ENTREPRISES POUR LA RÉOUVERTURE DE L'USINE DE PÂTE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'économie locale de la Ville de Label-sur-Quévillon repose presque entièrement sur l'industrie forestière, qui comprend les secteurs de la pâte commerciale, du sciage et des opérations forestières;

**CONSIDÉRANT QUE** l'usine de pâte a fermé ses opérations en date du 24 novembre 2005 en raison de facteurs économiques défavorables;

**CONSIDÉRANT QUE** ces facteurs économiques défavorables furent :

- les pressions à la baisse sur les prix
- l'accroissement du coût de l'approvisionnement en fibre
- la hausse des coûts de l'énergie et des transports
- le raffermissement du dollar canadien
- coût de main d'œuvre supérieurs à la concurrence

**CONSIDÉRANT QUE** l'usine de pâte emploie habituellement 425 travailleurs et produit annuellement 300,000 tonnes de pâte kraft;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle fermeture a un impact dramatique sur la communauté de Label-sur-Quévillon dont la population s'établit à 3500 habitants;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation nécessite une mobilisation de toutes les forces vives du milieu afin de contrer les effets pervers d'une telle fermeture et afin d'éviter la dévitalisation de la région Nord-du-Québec;



### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Pascal Dion  
Appuyé par Mme la conseillère Denise Larouche

**QUE** la Ville de Chapais appuie la ville de Lebel-sur-Quévillon dans ses démarches entreprises pour la réouverture de l'usine de pâte.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-08-118

### 9.- **RÉSOLUTION – MANDAT À LA VILLE DE CHIBOUGAMAU – FORMATION DES POMPIERS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chapais désire entreprendre une démarche de formation à l'égard de huit (8) de ses pompiers;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Chibougamau est accréditée pour donner la formation « pompier 1 »;

**CONSIDÉRANT QUE** les huit (8) pompiers ci-haut mentionnés doivent suivre la formation « pompier 1 – section 1 »

**CONSIDÉRANT** la proposition de services de formation soumise par le service d'Incendie de Chibougamau en date du 7 juillet 2006;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Christian Breton  
Appuyé par M. le conseiller Gilles Lachance

**QUE** la Ville de Chapais accepte la proposition de services de formation transmise par la Ville de Chibougamau établissant à 2,233.13\$ plus frais de déplacement le coût de la susdite formation des pompiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

06-08-119

### 10.- **RÉSOLUTION – DON AUX ORGANISMES**

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés aux municipalités selon l'article 28 paragraphe 2 de la Loi sur les Cités et Villes en matière de subvention à des institutions, sociétés, corporations ou associations;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt général des citoyens et citoyennes de la municipalité d'octroyer certaines subventions ayant pour but de réunir et de dispenser à la population de Chapais des activités récréatives, artistiques, sociales, sportives et autres;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Lachance  
Appuyé par M. le conseiller Christian Breton

**QUE** la Ville de Chapais approuve le paiement des sommes suivantes sous forme de subvention et don :

**Corporation de développement économique de Chapais.. 46,500.00\$**

Mme la conseillère Madeleine Girard Devlin vote contre l'adoption de la présente résolution.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

Ministre des Affaires municipales et des Régions (20 juillet 2006)



### **QUESTIONS DES CONSEILLERS**

**Sujet couvert par M. le conseiller Gilles Lachance :** déchets épars au site d'enfouissement technique et en contrebas du chemin d'accès à ce site

**Sujet couvert par Mme la conseillère Lucie Tremblay :** réunion d'information sur le complexe porcin

**Sujets couverts par Mme la conseillère Denise Larouche :** 1- tenue du camp JE à Chibougamau 2- horaire d'ouverture pour la bibliothèque applicable à la saison d'automne-hiver

**Sujets couverts par M. le conseiller Christian Breton :** 1-Clôture au terrain de balle lente et au skate parc 2- vitesse excessive des véhicules tout-terrain sur les rues 3- portes ouvertes du local de services de la Sûreté du Québec

**Sujets couverts par Mme la conseillère Madeleine Girard Devin :** 1- programme « Logement abordable » 2- vente de l'ancienne niveleuse

**Sujets couverts par M. le maire Jacques Bérubé :** 1-projet de rénovation du curling 2- plaintes sur l'utilisation de véhicules d'incendie à l'occasion d'une activité visant à célébrer le mariage d'un officier du département d'incendie.

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Informations et mécontentement communiqués à l'égard de l'utilisation des véhicules incendie à l'occasion d'une activité festive

Informations demandées à l'égard de l'impossibilité d'avoir la plaque vibrante

Éclaircissement demandés à propos de la rencontre tenue à Québec concernant les véhicules tout-terrain

Information demandée sur le moment du début des travaux d'amélioration des infrastructures en eau potable.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par M. le conseiller Christian Breton appuyée par M. le conseiller Pascal Dion et faite.

---

Jacques Bérubé  
Maire

---

Daniel Dufour  
Directeur-général  
Greffier et Trésorier